

# Accueil Périscolaire VAIGES

## Projet Pédagogique 2017-2019

- **Déroulement de l'accueil:**

L'accueil se déroule au pôle enfance de Vaiges. Ce pôle dispose de plusieurs espaces pour accueillir les différents groupes d'enfants de 3 à 12 ans. Tous les enfants sont inscrits dans le logiciel Noethys qui possède toutes les informations nécessaires à l'accueil de ceux-ci notamment les autorisations d'accompagnement.

Afin de faciliter l'accès aux autorisations les dossiers sont accessibles aux encadrants.

- **L'encadrement :**

7 animateurs diplômés et 1 directeur BAFD encadrent l'accueil.

Cet accueil organisé s'adresse à des enfants de 3 à 12 ans scolarisés dans les écoles de Vaiges (publique ou privée). Dès lors nous aurons le devoir de prendre en compte les caractéristiques de ces âges afin de nous adapter au mieux à leurs demandes et à leurs rythmes.

### **Le bien-être de l'enfant :**

Pour veiller au bien être de l'enfant nous respectons avant tout son rythme. C'est pourquoi nous faisons une proposition d'accueil et de départ échelonné, en respectant la séparation et les retrouvailles avec les parents.

Il est essentiel d'être à son écoute et de répondre à ses besoins, alors deux « ambiances » différentes apparaissent :

Le matin on leur propose des temps calmes et des activités manuelles pour des réveils en douceur.

Le soir : c'est accueil groupé et mise en place des « TAP » dans une ambiance énergique qu'il faut contrôler.

Toujours dans l'esprit de « bien-être » on essaie de faire différentes activités. Alors nous mettons en place des activités manuelles adaptées à l'âge (projet d'animation) en fonction des grands thèmes choisis par l'équipe (Noël, Pâques, pirates...)

Ils ont aussi la possibilité de choisir selon leur envie entre les différents espaces et les ateliers en libre accès (dessin, lego, lecture, etc.).

Enfin ils ont accès à une salle calme pour faire les devoirs.

- **Rôle de chacun :**

#### L'animateur doit :

-Permettre à l'enfant de s'épanouir physiquement et s'assurer de la sécurité de l'enfant,

-Etre un repère stable,

- Etablir une relation de confiance,
- Répondre aux attentes de l'enfant,
- Faire participer dans l'élaboration des règles et la vie collective,
- S'impliquer dans le travail d'équipe,
- Assurer le suivi sanitaire auprès des enfants.

Le directeur doit :

- Veiller à l'application du projet pédagogique,
- Garantir le bien-être de tous,
- Coordonner l'action de l'équipe,
- Assurer la gestion matérielle et les achats alimentaires,
- Garantir le respect des normes d'hygiène et de sécurité,
- Assurer les relations entre l'organisme et les parents.

- **Le transport :**

Les enfants partiront en « pedibus » encadrés par des animateurs selon des points de départ établis entre l'école publique ou privée et l'accueil périscolaire, et suivant le code de la route.

Si les enfants sont déjà rangés par 2 et le « pédibus » en marche alors les parents souhaitant récupérer leur enfant devront attendre l'arrivée du pédibus à l'accueil périscolaire.

Après la fermeture du portail par l'animateur, l'enfant ne peut sortir du rang. (facturation à l'arrivée dans le pôle enfance).

- **La sécurité :**

Un Protocole de Protection et de Mise en Sécurité (PPMS) a été instaurée au pôle enfance. Un kit contenant des packs d'eau, une radio, une lampe torche, des piles est à la disposition des encadrants en cas d'alerte et/ou de confinement.

Des exercices d'évacuations sont réalisées 2 fois dans l'année afin de garantir la sécurité des enfants.

Enfin nous avons le souci constant d'être la personne de confiance (*le référent*), le lien entre la famille, l'école ou la mairie.

- **Les T.A.P (Temps d'accueil Périscolaire) de 16h00 à 17h00**

Dans le cadre de la réforme scolaire 2013, des Temps d'Accueil Périscolaire (T.A.P) sont proposés à vos enfants de 16H00 à 17H00 (*Pas de caractère obligatoire*).

18 enfants de (+6ans) maximum par jour et par animatrice peuvent participer aux activités proposées.

Un planning annuelle « TAP » est affiché à chaque rentrée scolaire à l'accueil périscolaire et peut être consulté sur le site de la mairie.

Il est souhaitable que les enfants participant à ces activités ne partent pas avant la fin de celle-ci (17H00).

L'équipe périscolaire se réserve le droit de changer les activités « prévues » en fonction de la météo et/ou de la fatigue de l'enfant.

Les enfants prenant les transports scolaires n'ont pas le temps de participer aux TAP.

Ces « TAP » sont comptés comme du temps de garderie :

- **Les goûters de 16h00 à 16H15 :**

Les goûters sont élaborés par les parents à leur domicile. Des goûters « surprises » pourront être proposés dans le cadre des T.A.P mais les familles seront informées. Les règles et les normes alimentaires sont respectées.

- **Les activités Périscolaires de 16h00 à 19h00 :**

-Des activités culturelles,manuelles et des jeux seront organisés par l'équipe d'animation. Les devoirs pourront être faits dans la salle calme à partir de 16H15 sous la surveillance d'un animateur. Ce n'est pas une aide aux devoirs et cela n'a pas de caractère obligatoire.

- **Projet pédagogique :**

**Intentions éducatives : Encourager l'implication de chacun.**

**Favoriser l'autonomie:**

Afin de favoriser l'autonomie de l'enfance nous avons décidé dans un premier temps d'aménager l'endroit en mettant en place différents « espaces » en accès libre tels que le coin lecture, le coin lego, la marchande ou encore la salle calme : ainsi nous favorisons l'accessibilité de ces jeux.

Nous avons également mis à la disposition des enfants des casiers contenant des pochettes avec leur prénom et leur nom. Ainsi ils peuvent continuer leurs livrets de dessins comme ils le souhaitent sans demander à l'adulte.

Aussi il est important de leur fournir du matériel adapté à leur morphologie : tables, chaises mais aussi crayons, ciseaux...

Dans un second temps nous souhaitons leur donner un cadre ; pour cela nous avons travaillé ensemble sur un code de bonne conduite, des cartes pass'toilette afin de respecter la collectivité mais aussi l'individu en tant que tel enfants ou encadrants.

## Promouvoir le respect:

Le respect est un sentiment de considération, d'égard que l'on peut avoir envers un individu ou quelque chose, une notion très complexe, voir « virtuel » pour des enfants. C'est pourquoi nous allons essayer de rendre ce sentiment, cette notion réel.

En rendant le règlement « visible », concret. La création d'une mascotte par les enfants qui indique les bonnes ou les mauvaises choses sera réalisé.

En cherchant des consignes communes entre enfants/enfants et adultes/enfants sur des lieux de vie, ou encore sur les jeux. Dans cette idée les enfants auront un temps de paroles, un temps d'échange avec l'adulte pour créer différents règlements (pass'toilette, ou règlement du foot...).

## Développer la collectivité et l'esprit de solidarité :

Initier à la solidarité signifie pour l'équipe de l'accueil périscolaire favoriser l'entraide, le partage, ainsi les plus grands aident les plus petits dans l'apprentissage aux différents jeux mais aussi dans l'aide quotidienne (retirer les manteaux, ranger les cartables dans les espaces qui leur sont dédiés)

L'esprit de solidarité est renforcé par l'échange entre les familles et l'accueil. Les familles apportent régulièrement du matériel de récupération de chez eux (cartons, boîtes à fromage...).

Voir tableau (annexe 1)

## • Journée Type :

Selon la nouvelle réforme scolaire le temps d'accueil périscolaire se trouve modifié et devient aussi important que le temps de présence à l'école, c'est pourquoi nous essayons de respecter au mieux le rythme de l'enfant.

L'Accueil périscolaire ouvre de 7H00 à 9H00 le matin et de 16H00 à 19H00 le soir. La pause méridienne a lieu de 12H00 à 13H30 mais n'est pas déclarée à la DDCSPP.

### Le matin :

L'arrivée des enfants est échelonnée et le temps de séparation avec les parents respecté. Ils sont accueillis par 3 animatrices qui prennent soin de noter l'heure d'arrivée des enfants sur une feuille (*importante elle garantit la sécurité des enfants à l'instant présent*) puis reporté sur un cahier mensuelle.

Des casiers pour ranger leurs effets personnels (cartables, manteaux, etc.) sont à leur disposition dans le hall.

A 8H40, c'est l'arrivée du car et le rangement de l'accueil.

A 8h50, 1 ATSEM et 1 institutrice viennent chercher les enfants et les conduisent dans leurs écoles respectives.

### Le soir :

A 16h00 : Une animatrice responsable vient chercher les enfants inscrits aux TAP dans chaque école. 2 animatrices encadrent le « pedibus » qui va de l'école publique à la garderie.

A 16H10 : arrivée des enfants au pôle enfance, ils rangent leurs effets personnels dans les casiers, Les enfants de -6ans et les enfants de +6 ans sont séparés dans des salles

d'activités adaptés à leurs ages . Une animatrice dans chaque salle « pointe » la présence des enfants. *Un espace est réservé pour les petits afin de faciliter le rangement de leurs manteaux et cartables.*

*A 16H20 : fin du gouter.*

*A 16H30 : Départ du second car.*

*A 17H00 : Arrivée des enfants ayant fini les APC ou l'étude surveillée.*

*A 17H00 : Arrivée des enfants ayant fini les TAP.*

*A 18H00 : Arrivée des enfants de -6 ans dans la meme que les +6 ans. Les enfants etant moins nombreux il est plus facile de les surveiller et de controler leurs departs.*

*De 16H00 à 19H00 : Les parents peuvent récupérer les enfants. Ils doivent informer leur départ à l'animatrice qui fait le pointage.(signaler=sécuriter)*

- **La vie à l'accueil périscolaire :**

Les règles de vie :

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. Elles ont été définies en équipe et sont à compléter par les enfants.

Elles sont travaillées avec les enfants sous forme de jeux. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y retrouver facilement.

Elles sont expliquées, comprises et acceptées par tous, elles ne sont pas figées et peuvent évoluer au cours des réunions enfants /animateurs. (Ex : bâton de parole)

**Non négociable :**

**-Pour les enfants :**

- Doivent respecter l'équipe d'animation et son autorité
- Doivent respecter le règlement de l'accueil périscolaire.
- Doivent respecter les règles de vie établies par eux-mêmes.

**-Pour l'équipe :**

- Ne peut fumer en présence des jeunes.
- Ne doit ni bousculer, ni humilier un jeune
- Doit être assidu dans son travail.
- Doit adhérer au projet Pédagogique et au projet éducatif de territoire.
- Doit respecter les règles de vie établies par l'équipe.

Réunion d'équipe :

Les réunions d'équipe sont programmées pendant l'année selon les besoins. Elles durent en moyenne une heure et différents thèmes sont abordés. (préparation des « TAP », règlement intérieur, projet pédagogique, etc.)

- **Contact avec les familles :**

La responsable de l'accueil périscolaire est disponible pour mieux comprendre, connaître et aider l'enfant.

Une adresse mail et un numéro sont mis en place pour que les familles puissent informer les encadrants de l'accueil périscolaire de tout changement (Autorisation parentale, PAI, retard...)

- **Evaluation du projet :**

Les réunions de l'équipe d'animation seront courtes (1h) et permettront aussi d'évaluer l'accueil périscolaire en fonction du projet pédagogique et de l'atteinte de nos objectifs.

Voir tableau (annexe 2).